

Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 1er mars 2023, à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants:

Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Carole Lebel, Lynda Graham, Alan Pavilanis et Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques.

Il y avait 50 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.

2023-03-071

**RECONNAISSANCE DU DROIT À L'EAU ET AUX SERVICES D'ASSAINISSEMENT**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution numéro 2022-06-240 adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes responsables de la certification « Communauté Bleue » demande l'adoption d'une résolution spécifique, en des termes spécifiques, concernant la reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement;

**CONSIDÉRANT QUE**, à travers le monde, près de 750 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que 4 milliards de personnes font face à une grave pénurie d'eau et que 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats;

**CONSIDÉRANT QU'**au Canada, un nombre disproportionné de communautés autochtones n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 28 juillet 2010 une résolution reconnaissant le droit à l'eau et aux services d'assainissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté le 23 septembre 2011 une résolution sur le droit à l'eau potable et aux services d'assainissement, qui demande aux gouvernements d'agir concrètement en se dotant de plans d'action, en mettant en place des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et en assurant l'accès à des services abordables à toute leur population;

**CONSIDÉRANT QUE** le Syndicat canadien de la fonction publique et le Conseil des Canadiens ont demandé aux municipalités canadiennes de les aider à convaincre le gouvernement fédéral de protéger le droit à l'eau et aux services d'assainissement;

**CONSIDÉRANT QUE** la reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Sutton puisse obtenir le titre de « Communauté Bleue »;

Sur la proposition de Marie-José Auclair

Appuyé par Carole Lebel

IL EST RÉSOLU :

**QUE** la Ville de Sutton reconnaisse et affirme que le droit à l'eau et aux services d'assainissement est un droit de la personne.



## Extrait du procès-verbal

---

*À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 1er mars 2023, à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants:*

*Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Carole Lebel, Lynda Graham, Alan Pavilanis et Marc-André Blain.*

*Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques.*

*Il y avait 50 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.*

---

**QUE** la Ville de Sutton demande aux gouvernements fédéral et provincial d'enchâsser le droit à l'eau et aux services d'assainissement dans leurs lois respectives.

**QUE** la Ville de Sutton demande au gouvernement fédéral de se doter d'un plan national d'action en vue de faire respecter le droit à l'eau et aux services d'assainissement.

**QUE** copie de la présente résolution soit acheminée au ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, au ministre de la Santé du Canada, à la députée fédérale de Brome-Missisquoi, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec, à la députée de Brome-Missisquoi du Québec et à la Fédération canadienne des municipalités.

**Adoptée à l'unanimité**

Extrait certifié conforme  
Donné à Sutton, Québec  
Ce 3<sup>ème</sup> jour du mois de mars 2023

**Jonathan Fortin, LLB, OMA**  
Directeur général adjoint |  
Greffier et directeur des affaires juridiques

## Extrait du procès-verbal

---

*À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 1er mars 2023, à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants:*

*Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Carole Lebel, Lynda Graham, Alan Pavilanis et Marc-André Blain.*

*Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques.*

*Il y avait 50 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.*

---

2023-03-072

### BANNISSEMENT ET ÉLIMINATION GRADUELLE DE LA VENTE D'EAU EMBOUTEILLÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX ET LORS DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution numéro 2022-06-240 adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes responsables de la certification « Communauté Bleue » demande l'adoption d'une résolution spécifique, en des termes spécifiques, concernant le bannissement et l'élimination graduelle de la vente d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville exploite et entretient un système sophistiqué et réglementé de traitement et de distribution de l'eau potable qui répond à des normes de qualité parmi les plus strictes au monde;

**CONSIDÉRANT QUE** la réglementation entourant la qualité de l'eau embouteillée n'est pas aussi stricte que celle que doit respecter la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** l'eau embouteillée est en général jusqu'à 3000 fois plus coûteuse que l'eau du robinet sur le territoire de la Ville, et ce, même si l'eau embouteillée provient parfois d'un aqueduc municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le pompage de la ressource, l'emballage et la distribution des bouteilles d'eau jetables ont des répercussions négatives sur la qualité de l'air et le climat, qu'ils entraînent une utilisation inutile des ressources, comme le pétrole qui entre dans la fabrication des bouteilles en plastique et le carburant nécessaire à l'acheminement des bouteilles d'eau jusqu'aux consommateurs, et que le recyclage et l'élimination des bouteilles engendrent des coûts inutiles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'eau du robinet de la Ville est sécuritaire, saine et accessible à la population et aux visiteurs, qu'elle est déjà accessible dans la plupart des établissements publics et qu'elle est nettement plus respectueuse de l'environnement que l'eau embouteillée;

**CONSIDÉRANT QU'**en l'absence d'accès à l'eau potable municipale, l'eau embouteillée peut représenter une solution de rechange adéquate;

**CONSIDÉRANT QUE** l'interdiction de la vente et de la distribution d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales est l'une des trois étapes requises pour que la ville de Sutton puisse obtenir le titre de « Communauté Bleue »;



## Extrait du procès-verbal

---

*À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 1er mars 2023, à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants:*

*Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Carole Lebel, Lynda Graham, Alan Pavilanis et Marc-André Blain.*

*Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques.*

*Il y avait 50 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.*

---

Sur la proposition de Marc-André Blain  
Appuyé par Alan Pavilanis  
IL EST RÉSOLU :

**QUE** la Ville de Sutton mette fin à la vente de bouteilles d'eau jetables dans les installations municipales, les concessions détenues ou gérées par la municipalité et les distributrices qui se trouvent dans les établissements publics, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale dans ces établissements;

**QUE** la Ville de Sutton cesse d'acheter des bouteilles d'eau jetables pour distribution lors des assemblées municipales, des activités municipales ou de travaux extérieurs, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale lors de ces événements;

**QUE** la Ville de Sutton prévoit plus de pichets d'eau municipale pour les assemblées et les activités municipales;

**QUE** la Ville de Sutton lance une campagne de sensibilisation auprès du personnel et de la population pour expliquer les raisons qui sous-tendent ces décisions.

Au surplus,

**D'OBLIGER** tous les organismes, fournisseurs et/ou locataires qui organisent des événements dans les locaux et sur les terrains de la Ville de ne pas vendre des bouteilles d'eau jetables, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

Extrait certifié conforme  
Donné à Sutton, Québec  
Ce 3<sup>ième</sup> jour du mois de mars 2023

Jonathan Fortin, LLB, OMA  
Directeur général adjoint |  
Greffier et directeur des affaires juridiques

## Extrait du procès-verbal

---

*À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 1er mars 2023, à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants:*

*Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Carole Lebel, Lynda Graham, Alan Pavilanis et Marc-André Blain.*

*Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques.*

*Il y avait 50 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.*

---

2023-03-073

### **PROMOTION DES SERVICES D'EAU ET D'EAUX USÉES FINANCÉS, DÉTENUS ET EXPLOITÉS PAR LES GOUVERNEMENTS**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution numéro 2022-06-240 adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes responsables de la certification « Communauté Bleue » demande l'adoption d'une résolution spécifique, en des termes spécifiques, concernant la promotion des services d'eau et d'eaux usées financés, détenus et exploités par les gouvernements;

**CONSIDÉRANT QUE** la santé publique dépend d'un accès équitable à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété et l'exploitation publiques des systèmes d'eau potable et d'eaux usées ont puissamment contribué à l'accessibilité et à la qualité de ces services depuis un siècle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est déterminée à protéger ses systèmes d'eau et d'eaux usées contre les conséquences de la privatisation dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), telles :

- l'absence de transparence et de reddition de comptes à la population.
- la hausse des coûts.
- la hausse des frais facturés aux usagers.
- des contrats qui limiteront, pendant plusieurs décennies, le pouvoir de décision des prochaines administrations municipales.
- des accords commerciaux internationaux qui accordent aux entreprises privées du secteur de l'eau le droit de poursuivre en justice les municipalités qui décident de rapatrier leurs services d'eau à l'interne;

**CONSIDÉRANT QUE** la privatisation des systèmes et des services d'eau et d'eaux usées par l'entremise d'un PPP ou de la sous-traitance fait de l'eau une marchandise vendue pour réaliser des profits;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement fédéral réclame un rehaussement fort nécessaire des normes concernant le traitement des eaux usées et que cela pourrait ouvrir la voie à la privatisation, à moins que le fédéral ne consacre un fonds d'infrastructure publique à la mise à niveau des installations de traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** le maintien du contrôle public sur les infrastructures d'eau et d'eaux usées est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Sutton puisse obtenir le titre de « Communauté Bleue »;

## Extrait du procès-verbal

---

*À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 1er mars 2023, à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants:*

*Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Carole Lebel, Lynda Graham, Alan Pavilanis et Marc-André Blain.*

*Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques.*

*Il y avait 50 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.*

---

Sur la proposition de Marie-José Auclair  
Appuyé par Thérèse Leclerc  
IL EST RÉSOLU :

**QUE** la Ville de Sutton s'oppose à la privatisation, sous toutes ses formes, des infrastructures et des services d'eau et d'eaux usées, y compris par le biais de PPP ou de contrats de service de courte durée, et s'engage à maintenir le financement, la propriété, l'exploitation et la gestion publics de ces services.

**QUE** la Ville de Sutton pousse le gouvernement fédéral à assumer sa responsabilité de soutenir les infrastructures municipales en investissant dans un fonds national d'infrastructures d'eau et d'eaux usées qui réponde aux besoins croissants en matière de renouvellement et de prolongement des systèmes d'eau et d'eaux usées, ce fonds devant financer uniquement des projets publics;

**QUE** copie de la présente résolution soit acheminée au ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, au ministre de la Santé du Canada, à la députée fédérale de Brome-Missisquoi, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec, à la députée de Brome-Missisquoi du Québec et à la Fédération canadienne des municipalités.

**Adoptée à l'unanimité**

Extrait certifié conforme  
Donné à Sutton, Québec  
Ce 3<sup>ième</sup> jour du mois de mars 2023



Jonathan Fortin, LLB, OMA  
Directeur général adjoint |  
Greffier et directeur des affaires juridiques